

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

**Présents** : M. CROUZIER – M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M<sup>me</sup> GRENIER – M<sup>me</sup> GAILLE (Adjoints) – M. POTIGNAT et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. MAIRAL – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M<sup>me</sup> GUILLET – M. BLANCHET – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

**Absente représentée** : M<sup>me</sup> SABATIER

**Absents** : M. MEUNIER, M. BOUCHARD, M. BACOT, M<sup>me</sup> HORIOT et M. CHAPELLE  
*M<sup>me</sup> ARNOUX a été élue secrétaire de séance.*

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** à l'unanimité du compte rendu du 11 septembre 2019 par les membres présents (outre une demande de rajout du nom du référent du projet WIFi public, Philippe QUAIRE).

## **I/ DELIBERATIONS**

### **1/ MISE EN AGGLOMERATION DU QUARTIER DE BOUTIRON**

Suite à la création d'une piste cyclable, sous maîtrise d'ouvrage de Vichy Communauté, traversant la RD27 au droit du pont de Boutiron, et afin de respecter la réglementation en matière de franchissement de RD, le Conseil Départemental nous propose une convention dont l'objet est de définir les obligations de chacune des parties en ce qui concerne l'exploitation du domaine public routier situé dans cette zone (qui devra être agglomérée) et, à terme, de permettre des aménagements plus conformes au caractère urbanisé du carrefour du pont de Boutiron, nœud routier important (RD27/RD174/RD6E).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la signature de ladite convention, et l'autorise à prendre l'arrêté correspondant.

### **2/ ARCHIVES COMMUNALES**

Le traitement et la conservation des archives communales doivent respecter une réglementation stricte. Suite à la restructuration de la Mairie qui s'est achevée en 2016, et profitant de la proposition de Vichy Communauté de mettre à notre disposition un archiviste missionné afin d'assurer une prestation de classement des archives communales dans le cadre de son service commun des archives, Le Maire propose de voter une convention régissant les modalités financières entre les deux parties de cette prestation (montant maximum de 13 357,40€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la signature de cette convention.

### **3/ INDEMNITES DU TRESORIER DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET**

Comme chaque année, le Percepteur de la Trésorerie de BELLERIVE-SUR-ALLIER dont la Commune dépend, nous a transmis sa demande de versement d'indemnité de conseil et de confection du budget. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le taux des indemnités du trésorier à 50% (8 votes pour et 9 abstentions), soit 360,24€.

#### **4/ ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident de travail, décès) ; considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ; et considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2024, celui-ci a retenu l'assureur GRAS SAVOYE/CNP.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'adhésion à ce contrat groupe à compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31 décembre 2024 ; ainsi que les taux et prestations des offres de base suivantes :

- Pour les agents immatriculés à la CNRACL : un taux de 4,40 % avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire ;
- Pour les agents IRCANTEC (agents effectuant plus ou moins de 150h / trimestre) : un taux de 1,45 % avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

#### **5/ PERSONNEL** : demande de passage à temps partiel

Considérant le courrier d'un agent souhaitant la réduction de son temps de travail à 32h00 hebdomadaire, et profitant du passage de la durée de la semaine scolaire à 4 jours (suppression du mercredi matin) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le Maire propose d'accepter cette demande à temps partiel pour 1 an.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

#### **6/ SUBVENTION « DEFIS DE FEMME »**

Considérant la demande de participation financière de l'association Défis de Femme, et au regard de son dossier de presse, le Maire propose le versement d'une subvention de 300€ pour sa participation au rallye Aïcha des Gazelles de mars 2020, association dont le but est de collecter du matériel de puériculture et des jouets pour les populations marocaines.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

#### **7/ ALIGNEMENTS**

Considérant qu'il est opportun de procéder aux acquisitions des parcelles suivantes cadastrées :

- section AH n°351 pour une surface totale de 106m<sup>2</sup>, figurant au compte de Monsieur Guy FORESTIER, et située rue de la Corre à Creuzier-le-Vieux, le Maire propose son acquisition au prix de 3€ le m<sup>2</sup> soit un total de 318€, et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Bertrand de MONTAIS, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03). Accord à l'unanimité.

- section AL n°483 pour une surface totale de 37m<sup>2</sup>, figurant au compte des conjoints DE MACEDO, et située 11 rue du Marais à Creuzier-le-Vieux, le Maire propose son acquisition au prix de 3€ le m<sup>2</sup> soit un total de 111€ et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Sonia AMIGO, 17 rue du Parc à VICHY (03). Accord à l'unanimité.

#### **8/ PRIME EXCEPTIONNELLE**

Considérant la demande de certains élus exprimée lors du Conseil Municipal du 18 juin 2019, et l'avis favorable de la commission du personnel réunie le 15 novembre 2019, le Maire propose le versement, au cours du mois de décembre prochain, d'une prime exceptionnelle calculée selon les critères suivants :

- Montants :

- 130€ brut pour les agents titulaires ou stagiaires
  - 100€ brut pour les agents contractuels
- Ces montants seront proratisés au temps de travail.

- Conditions de versement :

- faire partie des effectifs durant les 12 derniers mois (soit du 01/12/2018 au 30/11/2019),
- avoir moins de 60 jours ouvrés d'absence.

Accord unanime des membres du Conseil.

## **9/ PLAN D'ALIGNEMENT : enquête publique**

Considérant la réclamation de Monsieur Roger SINET relative à l'emprise de ses parcelles AR n°647 et 747 sur lesquelles reposent les voies publiques communales (rues des Bordes et des Vergnes), et considérant la demande du défenseur des Droits de procéder à un nouvel alignement déterminant la limite entre la voie publique et la propriété riveraine, le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique en vue de procéder à l'alignement entre celles-ci avec désignation d'un commissaire enquêteur.

Accord unanime des membres du Conseil.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Claude MAIRAL et Madame Josiane FINAT présentent un projet de valorisation du patrimoine historique et naturel de la Commune, conjointement avec plusieurs communes voisines. Pour bénéficier de fonds européens pouvant représenter 80% du coût de l'investissement, une décision du CM devra être prise avant mars 2020. Par conséquent, ils proposent que Madame Pascale BLANQUART de Vichy Communauté présente au prochain CM tout l'intérêt et les enjeux d'un tel projet.

Séance levée à 20h10